



reconnaissance de dette entre epoux

Par **Visiteur**, le **10/09/2009** à **11:34**

Bonjour, rapide portrait de ma situation: depuis 1 an je vis séparé de ma femme (je suis parti) mais nous continuons à nous voir. Nous sommes (toujours) mariés avec un contrat de mariage. Ma femme veut ouvrir un commerce; ayant pour ma part hérité dernièrement, je suis prêt à lui consentir un prêt de l'ordre de 40K€. Il était entendu sur conseil d'un avocat que ce prêt ferait l'objet d'un contrat de prêt établi devant notaire; ma femme était tout à fait d'accord sur ce principe ! Elle m'annonce dernièrement que finalement pourquoi s'embêter ainsi ? "mais je te les rembourserai... tu me connais... tu ne me fais pas confiance..." bref je lui ai fait comprendre que je n'étais pas d'accord et qu'il me fallait une garantie.. Elle me propose maintenant d'établir sous seing privé une reconnaissance de dette avec modalités et date limite de remboursement. Sur le principe je ne suis pas contre... cependant, je finis par avoir des doutes sur sa sincérité dans cette affaire... Quels peuvent être les pièges de ce type de garantie en cas de prêt d'argent entre deux époux ? et comment dois je rédiger cette reconnaissance de dette ?

Merci